



www.cherpaa.org

Actes de la conférence

« *Réchauffement climatique et développement en Afrique* »

des 2 et 3 Octobre 2015 à l'Assemblée Nationale à Paris

et

RECOMMANDATIONS



Novembre 2015

A l'attention de :

SE. M. Robert MUGABE, Président en exercice de l'Union Africaine, Président de la République du Zimbabwe;

SE. M. Abdel FATTAH AL-SISI, Coordinateur du Comité des Chefs d'États et de Gouvernements Africains sur le Changement Climatique (CCEGACC), Président de la République Arabe d'Égypte;

SE. M. François HOLLANDE, Président de la République Française;

SE. MME Nkosazana DLAMINI-ZUMA, Présidente de la Commission de l'Union Africaine;

SE. M. Jean-Claude JUNCKER, Président de la Commission de l'Union Européenne;

SE. M. Joseph CHILENGI, Président du Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union Africaine ;

SE. M. Georges DASSIS, Président du Comité Economique et Social Européen ;

M. Akinwumi ADESINA, Président de la Banque Africaine de Développement ;

SE. M. Khaled FAHMY, Président de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE), Ministre de l'environnement de la République Arabe d'Égypte,

Sommaire

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE	5
LE MOT DU PRESIDENT	6
I. INTRODUCTION	7
II. CEREMONIE D'OUVERTURE ET REMISE DU PRIX CHERPAA DE L'ENGAGEMENT HUMANISTE	8
A. Cérémonie d'ouverture	8
B. Remise du prix CHERPAA de l'engagement humaniste à Son Excellence le Président Girma WOLDE-GIORGIS	10
III. PRESENTATION DES TRAVAUX DU COLLOQUE	11
A. Résumé des travaux en conférence plénière	11
B. Résumé des travaux en table-ronde	18
IV. SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS	27
A. Recommandations à propos d'un modèle de développement durable	28
B. Recommandations à propos de la recherche et développement	30
C. Recommandations à propos de la coopération internationale	30
D. Recommandations à propos des sources de financement	31
V. REMERCIEMENTS	33
LISTE DES INTERVENANTS	35

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE

1. Tester le concept d'économie circulaire à l'échelle locale (projet villes pilotes), en tirer les enseignements pour l'intégrer dans l'Agenda de développement 2063 de l'Union Africaine
2. Adopter un traité au niveau africain sur la préservation des sols ainsi qu'un traité sur la transition énergétique pour la croissance verte
3. Accélérer la création d'une Agence Africaine du Médicament.
4. Instaurer un socle de protection sociale africain et mettre en place des organismes de sécurité sociale à envergure sous-régionale.
5. Favoriser l'existence d'une gouvernance internationale de l'environnement incluant la création d'une juridiction spécialisée lors de la COP21, en proposant l'organisation d'une conférence mondiale en Afrique sur ce point à moyen terme. Une telle rencontre pourrait être précédée de l'Organisation préalable d'un sommet des chefs d'État de l'UA.
6. Au-delà du simple transfert de technologie, solliciter et obtenir un financement de la recherche en Afrique lors des négociations de la COP21.
7. Créer dans chaque région du continent un « *institut de recherche et développement* » spécialisé dans le domaine de l'efficacité énergétique. Cet institut regrouperait systématiquement 5 acteurs : entreprises, universités, banques locales, diaspora et une représentation de l'organe intergouvernemental sous-régional.
8. Créer une « *African silicon valley* » par sous-région, avec des avantages fiscaux et des facilités d'installation pour les entreprises/entrepreneurs à caractère technologique.
9. Instaurer des agences régionales africaines pour l'environnement.
10. Faciliter la circulation des acteurs économiques entre l'Europe et l'Afrique.
11. Encourager le développement d'alliances industrielles euro-africaines en matière de santé, d'énergie et de transport.
12. Élaborer et mettre en place une législation visant à interdire l'exportation de véhicules d'occasion polluants vers l'Afrique.
13. Améliorer l'efficacité de l'outil fiscal en garantissant un meilleur taux de recouvrement.
14. Lancer un grand emprunt africain pour financer l'électrification totale du continent, ainsi que de grands chantiers d'infrastructure, de santé et de recherche.
15. Instaurer une fiscalité continentale destinée à financer le fonctionnement de l'UA et certains domaines sectoriels prioritaires et parallèlement, affecter à des programmes d'aide au retour des migrants, via l'UE, des sommes actuellement destinées à l'UA.
16. Créer une banque d'investissement de la diaspora.

LE MOT DU PRESIDENT



Du pays des lumières, éclairer l'avenir

Quelques jours après l'adoption officielle des 17 objectifs de développement durable (ODD) qui remplacent les objectifs du millénaire pour le développement (ODM) par les États membres de l'ONU, CHERPAA organisait son colloque annuel à Paris sur le thème « Réchauffement climatique et développement en Afrique ». L'organisation de cette rencontre venait compléter celle de notre colloque de 2014 consacrée à la coopération décentralisée à la voix de la société civile africaine et euro-africaine.

Ce colloque qui a eu lieu les 2 et 3 octobre 2015 à l'Assemblée Nationale française a permis de décerner la première édition du prix CHERPAA de « *l'Engagement Humaniste* » au dernier Président de la République d'Éthiopie SE. M. Girma WOLDE-GIORGIS (2001-2013) en hommage à son action inlassable en faveur de la protection de l'environnement.

Si l'organisation de la prochaine conférence des Nations Unies sur le changement climatique vise à parvenir à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser/d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone, cet événement ne peut être déconnecté, concernant l'Afrique, de l'enjeu du développement. Il s'agissait donc, dans ces conditions, d'identifier les priorités portées par la société civile africaine et de formuler, comme c'est le rôle de notre *think tank*, des recommandations à l'attention des pouvoirs publics.

Au titre de l'identification des priorités, nous avons pris le parti de donner la parole à une palette particulièrement élargie d'experts, de décideurs publics, de dirigeants d'ONG et de représentants d'entreprises africaines ou européennes. Cette méthodologie a permis d'évoquer avec rigueur des sujets divers et connexes à la fois, tels que la jeunesse, la pauvreté, l'éducation, le terrorisme, l'autosuffisance alimentaire, l'émergence de la société civile, la protection sociale, la santé, la recherche, la coopération Nord-Sud et bien sûr le réchauffement climatique.

Au titre des recommandations, nous avons tenté en premier lieu de formuler des propositions susceptibles de porter, même à travers la mise en place d'organismes divers, une amélioration concrète au quotidien des Africains et tout particulièrement de la jeunesse et des femmes.

La COP 21 que nous voulons doit permettre à l'Afrique d'éviter le piège de la main tendue qui consisterait à ne pas dépasser la question du transfert de compétences pour oser porter et assumer celle de la recherche technologique. Une autre forme de ce piège consisterait à se contenter de la seule formulation des promesses des pays riches, sans tenir compte des contraintes qui pèsent sur leurs finances publiques. Le Fond Vert est certes un outil utile, encore faut-il qu'il soit viable.

La COP que nous voulons ne doit pas constituer le cimetière des très nombreuses contributions transmises par les pays africains mais doit consister à permettre de favoriser le développement en Afrique via une économie verte source de croissance inclusive. Ce faisant, elle contribuerait à réduire ce que l'économiste Joseph STIGLITZ appelle « la grande fracture » et permettrait de remettre l'Homme en cœur du développement. L'énergie et les initiatives engagées par la France, partenaire précieux, laissent penser que l'Afrique pourrait réussir sa COP 21 si elle était unie. Le pays des lumières pourrait-il être de ce fait, le berceau d'un avenir nouveau pour le continent africain ?

Liévin FELIHO
Président de CHERPAA

I. INTRODUCTION

La Conférence sur le « *Changement Climatique et le Développement en Afrique* » organisée par CHERPAA s'est tenue du 2 au 3 octobre 2015 à l'Assemblée Nationale à Paris. Elle s'inscrit dans le contexte de l'organisation de la 21^{ème} Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) en novembre et décembre 2015 à Paris, qui a mis les sujets environnementaux sur le devant de la scène pendant l'année 2015. Encore plus que d'habitude, on parle des enjeux écologiques, du réchauffement climatique, des risques pour la planète.

Cependant l'Afrique, faible pollueur mais première victime, particulièrement concernée par ces questions, est peu entendue. Dans une Afrique encore dominée par l'agriculture, le réchauffement climatique a des conséquences dramatiques sur l'activité économique et surtout sur les populations. Par ailleurs, la croissance rapide de certains pays va de pair avec une pollution plus importante que par le passé, sans que des mesures préventives ne soient prises qui pourraient limiter les effets néfastes d'un tel emballement. L'exploitation des ressources fossiles, si elle assure un taux de croissance record à certains pays, n'est pas pensée dans la durée, avec les conséquences que cela implique pour la faune, la flore et les hommes.

L'objectif global de la conférence était donc de susciter le débat entre experts et acteurs sur la question du changement climatique, son impact en Afrique et l'opportunité qu'il peut représenter en termes de croissance économique et de développement durable et inclusive pour le Continent, ainsi que sur les engagements et mesures à obtenir dans le cadre des négociations de la COP 21 afin d'accompagner ce développement.

Comme lors de chacune des conférences annuelles de CHERPAA, les réflexions ont été menées en portant une attention particulière à la jeunesse.

La Conférence a réuni près de 180 participants (acteurs de la société civile, décideurs politiques, chercheurs et universitaires, consultants et représentants du secteur privé, représentants d'organisations internationales, etc.).

Le présent rapport fait la synthèse des communications, des débats et recommandations formulées à l'occasion de cette rencontre. Ces recommandations convergent et complètent les sept aspirations portées par l'Union Africaine et dans la cadre de l'agenda 2063 et de l'avenir que nous voulons pour l'Afrique à savoir :

1. Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ;
2. Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ;
3. Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit ;
4. Une Afrique pacifique et sécurisée ;
5. Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte ;
6. Une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes ;
7. Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE ET REMISE DU PRIX CHERPAA DE L'ENGAGEMENT HUMANISTE

A. Cérémonie d'ouverture

La Conférence a été officiellement déclarée ouverte en présence de Son Excellence **Girma WOLDE-GIORGIS**, ancien Président de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie. Le Président a mis l'accent sur le besoin d'intégrer le changement climatique en Afrique dans le cadre du développement. Il a rappelé aux participants que le changement climatique a placé le monde dans une spirale dangereuse qui ne peut être endiguée qu'à travers une croissance verte résiliente au climat, à l'image de ce qui se passe en Éthiopie.

Au final, son Excellence le Président Girma WOLDE-GIORGIS a appelé à « *planter des arbres dans les esprits des hommes* ».

Trois allocutions ont été ensuite prononcées lors de la cérémonie d'ouverture.

M. Liévin FELIHO, Président de CHERPAA, a souhaité la bienvenue aux participants et présenté les objectifs de CHERPAA en organisant ce colloque. Il s'agissait pour CHERPAA, dans la continuité des conférences du cycle « Objectifs 2015 » sur les problématiques du développement en Afrique et du rôle de la société civile et de la diaspora, de s'inscrire dans la dynamique de l'organisation de la COP 21 à Paris afin, d'une part de susciter le débat sur les opportunités et menaces du changement climatique pour un modèle de développement durable et inclusive en Afrique, et d'autre part de porter les recommandations issues de ces débats auprès des instances africaines négociant à la COP 21, notamment l'Union Africaine.

M. FELIHO a ensuite rappelé qu'en inscrivant la conférence sur la question du réchauffement climatique et du développement en Afrique dans le cycle « Objectifs 2015 », CHERPAA a souhaité souligner d'une part que les défis qui se posent au Continent sont étroitement connectés, d'autre part que la société civile et la diaspora africaine ont un devoir fondamental vis-à-vis des négociations climatiques qui se tiendront cet hiver à Paris : être une force de propositions et un observateur critique et attentif vis-à-vis des négociateurs de la COP 21.

Le Président de CHERPAA a conclu son allocution en insistant particulièrement sur la dimension pro-active et concrète de ce colloque, porteur de la voix de la société civile et de la diaspora africaine, qui devra aboutir sur des recommandations précises.

SE. Mme. Rudo MABEL CHITIGA, Ambassadrice du Zimbabwe auprès de la République Française, a quant à elle rappelé les enjeux du changement climatique pour le monde en général et l'Afrique en particulier : réchauffement global de la planète, inondations à répétitions, déforestation, sécheresse, salinisation des terres et des eaux, avancée de la mer, érosion côtière, sont autant d'effets négatifs sur la vie quotidienne des populations du monde entier, mais qui toucheront plus durement une Afrique essentiellement agricole.

Mme l'Ambassadrice a ensuite insisté sur le fait que pour les pays africains, le succès de la Conférence sur le Climat de Paris devra se mesurer non pas au regard des promesses et déclarations d'intention générale qui y seront annoncées, mais à l'aune des mesures et programmes concrets qui seront adoptés en termes de financement, de transfert de technologies et de transfert de

compétences, afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique et d'accompagner la transition verte, mais aussi des modalités qui seront convenues pour le suivi de la mise en œuvre effective de ces programmes.

M. Charles DAN, Représentant Spécial de l'OIT en charge de la jeunesse et de l'inclusion sociale, a tout d'abord salué l'initiative de CHERPAA et félicité le Président de CHERPAA pour sa vision du rôle de catalyseur de la société civile et de la diaspora en faveur du développement de l'Afrique.

Il a poursuivi en rappelant que l'impact du réchauffement climatique sur les moyens de subsistance des populations exacerbe les nombreux problèmes sociaux que le monde connaît déjà, notamment le chômage qui touche désormais 200 millions d'êtres humains dont le tiers de jeunes, et la précarité du travail, avec environ 900 millions de travailleurs qui vivent avec leur famille au-dessous du seuil de pauvreté (2 dollars E.-U. par jour), et dont la majeure partie sont dans des pays en développement et sont employés dans les secteurs les plus exposés au réchauffement climatique, à savoir l'agriculture, la foresterie et la pêche.

Tous ces défis sont aggravés par l'absence d'accès à des sources d'énergie propres et financièrement abordables ; cela concerne 1,3 milliard d'êtres humains, dont la plupart vivent en Afrique subsaharienne ou en Asie du Sud. En outre, l'absence d'une protection sociale qui pourrait aider les secteurs et groupes vulnérables à amortir les chocs économiques et environnementaux rend la situation plus délicate encore : environ 75% de la population mondiale ne disposent pas d'une couverture de sécurité sociale adéquate qui assurerait un minimum de sécurité du revenu et l'accès aux soins de santé.

M. DAN a ensuite constaté, au vu de l'ampleur des problèmes économiques, sociaux et environnementaux, que le monde n'aura ni les ressources ni le temps requis pour les résoudre séparément ou consécutivement, et devra considérer ces problèmes comme les éléments complémentaires d'un tout. C'est pour cela que la COP 21 constitue une étape urgente pour définir un nouveau cadre juridique mondial contraignant, qui viendra en 2020 remplacer le Protocole de Kyoto, pour limiter à 2°C au maximum l'élévation de la température en 2100, et qu'il est tout aussi urgent de rendre le modèle de développement écologiquement durable, de créer suffisamment d'emplois décents et de résoudre les problèmes de l'exclusion sociale. En effet, la transition vers des économies écologiquement et socialement durables peut devenir un moteur important de la création d'emplois, de la modernisation des emplois, de l'éradication de la pauvreté et de la justice sociale.

Il a poursuivi en évoquant la « Réunion tripartite d'experts sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts » organisée par l'Organisation internationale du Travail et qui se tiendra du 5 au 9 octobre 2015 à Genève : il s'agira d'adopter une liste de principes d'orientation intégrant la cohérence des politiques, les politiques macroéconomiques et de croissance, les politiques industrielles et sectorielles, l'entreprise, les compétences, la sécurité et santé au travail, la protection sociale et le marché du travail.

M. DAN a conclu son allocution par un vibrant plaidoyer pour la coopération internationale entre les pays. En effet, s'il y a une leçon à retenir face aux défis cumulés du réchauffement climatique, de la crise mondiale de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, et de l'inclusion sociale, c'est que l'heure est venue de jouer collectif. C'est pourquoi il considère que l'« Agenda 2030 pour le développement durable », adopté en septembre 2015 aux Nations Unies, est une chance historique pour promouvoir ensemble le travail décent, la croissance économique, la sécurité alimentaire, l'environnement, la consommation et les modes de production durables, les sociétés inclusives ainsi que les villes durables, de même que l'« Agenda 2063 » de l'Union Africaine pour une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et le développement.

B. Remise du prix CHERPAA de l'engagement humaniste à Son Excellence le Président Girma WOLDE-GIORGIS

La cérémonie d'ouverture a aussi été l'occasion de remettre à **SEM. G. WOLDE-GIORGIS**, ancien Président de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie (2001-2013), le Prix CHERPAA de l'Engagement Humaniste, et de rendre hommage à son action de longue date en faveur de la protection environnementale, à travers notamment la création de l'ONG *Lem Ethiopia*. Depuis 1992, cette organisation cherche à convertir en actes les idéaux de la protection environnementale, pour que les Africains puissent continuer à vivre sereinement.

III. PRESENTATION DES TRAVAUX DU COLLOQUE

Les travaux du colloque ont été organisés en sessions parallèles sous forme de conférences plénières suivies de tables-rondes. Dix communications réparties en trois conférences plénières et sept tables-rondes ont été présentées.

Les principaux thèmes ayant fait l'objet d'exposés et de discussions au cours des conférences plénières sont :

1. Limitation de la production de gaz à effet de serre et transition énergétique : quels comportements et quelles infrastructures pour les Africains?
2. Négociation sur le climat : l'Afrique poids plume sans alliés?
3. Or noir, croissance verte : rose avenir pour l'Afrique?
4. Mieux canaliser le financement de la diaspora par une banque afro-européenne des peuples

Quant aux tables-rondes, les communications ont été axées sur les thèmes suivants :

1. Climat et développement durable : accueillir et faciliter les investissements propres en Afrique
2. Diaspora glaciale, société civile tiède : réchauffement climatique un piège pour l'Afrique ou une opportunité pour le panafricanisme?
3. Enjeux migratoires et climat
4. Agriculture, pêche, télécoms : faire connaître, soutenir et protéger les innovations technologiques africaines
5. France 1945, Afrique 2015 : la Sécurité Sociale, un outil efficace pour l'intégration régionale, la paix et la protection des populations vulnérables ?

A. Résumé des travaux en conférence plénière

Conférence plénière n°1 : « Limitation de la production de gaz à effet de serre et transition énergétique : quels comportements et quelles infrastructures pour les Africains? »

Cette plénière a permis de faire un large tour d'horizon des mécanismes de réchauffement du climat, les sources de gaz à effet de serre, les mesures prises par la communauté internationale pour faire face à ce phénomène, les conséquences et options d'adaptations. Elle a également permis de rappeler que ces enjeux s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

1. Modèle énergétique et gaz à effet de serre

Les ressources énergétiques fossiles dont les sociétés dépendent aujourd'hui à 80% sont inégalement réparties à la surface du globe ; elles ne sont pas infinies tout en étant l'objet de prélèvements croissants, et leurs cours subissent de fortes fluctuations. Parallèlement, le modèle actuel de production et de consommation d'énergie dans les pays développés provoque une augmentation soutenue des émissions de gaz à effet de serre qui cause le dérèglement climatique observé aujourd'hui.

Pour les pays africains, le système énergétique est à dominance biomasse (bois, charbon de bois et déchets végétaux). En Afrique noire, 730 millions de personnes utilisent la biomasse solide pour la

cuisson alimentaire, provoquant jusqu'à 600 000 décès prématurés par an selon *Knowdys Database*. Son usage affecte aussi l'équilibre des écosystèmes en dégradant et désertifiant les sols notamment. Par ailleurs l'utilisation de technologies a un coût d'investissement important et les prix élevés des combustibles fossiles conduisent à une augmentation des coûts moyens de la fourniture d'électricité et du prix payé par le consommateur final. Ceux qui n'ont pas accès aux services énergétiques modernes souffrent d'une grande insécurité énergétique : ainsi au premier semestre 2015, près de 620 millions de personnes en Afrique subsaharienne sont privées d'accès à l'électricité. Pour les autres, l'approvisionnement est souvent insuffisant, aléatoire et parmi les plus chers au monde. Enfin, au niveau macroéconomique, le poids de la facture pétrolière pèse lourdement sur les budgets des États. Dans beaucoup de pays importateurs de pétrole, la facture pétrolière peut représenter jusqu'à 40 à 50 pour cent des recettes d'exportation du pays.

Aujourd'hui, un changement de modèle énergétique s'impose tant au Nord qu'au Sud, d'abord pour des raisons de sécurité énergétique, d'équité dans l'accès aux services énergétiques, de lutte contre les changements climatiques, pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (et désormais les Objectifs du Développement Durable) mais aussi et surtout par devoir moral vis-à-vis des générations à venir.

2. Quelle transition énergétique pour l'Afrique ?

La transition énergétique basée sur la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que les énergies renouvelables pourrait être l'une des voies de salut face à la crise énergétique aiguë que connaît la plupart des pays africains. Disposant de suffisamment de ressources énergétiques, qu'il s'agisse de l'hydroélectricité, du solaire thermique ou photovoltaïque, des bioénergies, ou encore de l'énergie éolienne, le continent pourrait s'engager dans une meilleure production énergétique qui permettrait non seulement d'atteindre les Objectifs du Millénaire dans ce domaine, mais aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, leur exploitation à large échelle ne pourra se faire sans une volonté politique réelle ni sans un élan international de solidarité pour répondre aux préoccupations de développement telles que la lutte contre la pauvreté.

Le nécessaire changement de trajectoire énergétique doit être structurant et bâti sur des ruptures tant au niveau de la vision (passer d'une politique de court terme et réactive à une vision à long terme proactive), des modèles de gestion des infrastructures et de financement des investissements, qu'au niveau des approches et stratégies en vue de la mise en place d'un environnement d'intervention propice.

3. Le cas spécifique de certains pays tels que le Zimbabwe et l'Ouganda

a. Ouganda

Si selon SE. Mme Nimisha JAYANT MADHVANI, Ambassadrice d'Ouganda en France, son pays s'est engagé dans la transition énergétique et l'économie verte sous l'autorité du Président MUSEVENI, les ambitions affichées pour la COP 21 ne seront réalisables qu'avec un soutien financier notamment extérieur. La réalisation de ces objectifs est d'autant plus importante que le pays y voit une source importante de création d'emplois.

Par ailleurs, ce pays est très attaché à la préservation de la forêt tropicale et à la protection des espèces menacées telles que les gorilles qui sont affectés par le changement climatique.

En outre, l'ambassadrice a tenu à rappeler que l'Ouganda était le pays présentant la plus grande diversité ethnique au monde selon un rapport de l'université de Harvard.

Enfin, elle a tenu d'une part à rappeler l'attachement de son pays à la protection des publics vulnérable. D'autre part, concernant l'enjeu migratoire, l'Ouganda considère que l'éducation pourrait permettre de contenir les mouvements de population qui s'effectuent au détriment de l'agriculture.

b. Zimbabwe

SE. Mme Rudo MABEL CHITIGA, Ambassadrice du Zimbabwe a indiqué que son pays ainsi que ses voisins souffraient d'un important déficit d'énergie qui conduisent à des ruptures d'alimentation et affectent la capacité industrielle. Si le Zimbabwe est principalement approvisionné par l'énergie hydraulique, il reste que le niveau de l'eau du barrage de Kariba est affecté par les conséquences du réchauffement climatique. Les performances du barrage diminueront en fonction de la baisse du niveau de l'eau.

À noter que le Zimbabwe peut disposer de grandes quantités de charbon récupérable. Pour atteindre son développement, le pays aura besoin dans un premier temps de poursuivre son recours à l'énergie thermique. Toutefois, des efforts seront faits pour limiter la production de gaz à effet de serres et produire de l'énergie propre.

4. Le rôle des femmes, la lutte contre la pauvreté et les inégalités

La présence d'organisations telles que OXFAM et ONE a permis d'ancrer les travaux de la conférence et de cette table ronde dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, et partant de remettre l'Homme au centre de toute idée de développement. Ces présences et les contributions des représentantes de ces instances ont permis, par ailleurs, de rappeler la capacité d'influence des organisations de la société civile sur les politiques publiques.

Selon, l'ONU, les femmes sont les premières victimes de la pauvreté. Au-delà du niveau de revenus inférieurs en moyenne de 30% en Afrique subsaharienne par exemple, elles disposent d'un accès restreint à la terre, l'eau, le crédit, la santé, l'éducation, la formation agricole et les aides à la petite agriculture (rapport 2015 « *Les progrès des femmes dans le monde 2015-2016: Transformer les économies, réaliser les droits* »).

Pour mémoire quelques chiffres (selon ONE, Rapport 2015 « *La pauvreté est sexiste* ») :

- Dans de nombreux pays les femmes sont payées 10 à 30 % moins que les hommes au travail
- 39 000 filles de moins de 18 ans sont mariées chaque jour
- Une femme a 122 fois plus de risques de mourir en couches en Sierra Leone qu'en France

A noter qu'OXFAM rappelle une réalité saisissante en ces termes:

- « *En 2014, le FMI a estimé que l'Éthiopie avait l'économie la plus dynamique au monde avec un taux de croissance de plus de 10 %. La République démocratique du Congo, la Côte-d'Ivoire, le Mozambique, la Tanzanie et le Rwanda connaissaient quant à eux une croissance de 7%, voire plus. Cependant, la majeure partie de la population africaine ne bénéficie pas de ces progrès comme elle le devrait. Des liens étroits entre les élites économiques et politiques de l'Afrique empêchent les bienfaits de la croissance d'atteindre le reste de la société, et les plus pauvres demeurent les laissés-pour-compte de la croissance. Les gouvernements africains ont un rôle central à jouer pour renverser la situation à l'aide d'une série de mesures stratégiques propres à définir une trajectoire de développement plus équitable et plus durable pour leur pays.* » (Note d'information OXFAM juin 2015 : « *Parlons argent : l'Afrique invitée du G7* »)

- L'ampleur des inégalités nuit à la lutte contre la pauvreté. « *Selon le coefficient de Gini, six pays africains (Afrique du Sud, Namibie, Botswana, Zambie, République centrafricaine et Lesotho) figurent parmi les dix pays les plus inégalitaires au monde. Dans ces six pays, les 10% les plus riches de la population représentent en moyenne près de la moitié du revenu total combiné, alors que les 10% les plus pauvres n'en gagnent que 1%.* » (ibid.)

Même si l'Afrique a connu la croissance économique la plus dynamique du monde (taux de croissance moyen annuel dépassant les 5%, il reste que l'Afrique subsaharienne demeure la zone qui abrite la plus forte pauvreté de masse au monde avec 40% de la population vivant dans l'extrême pauvreté (moins de 1,25 dollar par jour). Contrairement à la tendance mondiale qui connaît une décélération de la proportion de personnes touchées par la faim, en Afrique ce nombre augmente à en croire la FAO (Rapport « *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2014 : Créer un environnement plus propice à la sécurité alimentaire et à la nutrition* »)

5. Conclusions

La COP 21 constitue une étape urgente pour :

- **définir un nouveau cadre juridique mondial contraignant, qui viendra en 2020 remplacer le Protocole de Kyoto, pour limiter à 2°C au maximum l'élévation de la température en 2100 ;**
- **disposer d'un engagement de toutes les parties à travers les contributions nationales précisant leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;**
- **fournir un accompagnement dans la mise en place de financements et de technologies adaptés, afin que les pays en développement puissent saisir les opportunités économiques offertes par la lutte contre le changement climatique ;**
- **assurer la promotion d'initiatives efficaces qui fédèrent les nations, les communautés, les entreprises, les travailleurs et les associations.**

Il appartient donc aux Africains de se saisir de cette opportunité pour opérer une transition énergétique vers ces énergies propres que sont les énergies renouvelables. Bien négociée dans le cadre de la COP 21, cette alternative pourrait par ailleurs se transformer en une source nouvelle de financements pour le développement des pays africains. Les négociateurs africains devront également mettre en exergue l'indispensable naissance en Afrique d'une industrie de l'énergie et plus particulièrement d'une industrie des technologies à énergies renouvelables. Cela implique le transfert de technologies de fabrication vers l'Afrique et une présence forte du secteur privé africain dans toute nouvelle installation d'industrie de fabrication d'équipements énergétiques.

Conférence plénière n°2: « *Négociation sur le climat : l'Afrique poids plume sans alliés?* »

1. L'Afrique et le mécanisme mondial sur le changement climatique

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques est le seul cadre global qui traite des questions de changements climatiques et des solutions y afférant. Il s'agit d'une plateforme essentielle pour l'Afrique pour partager avec le reste de la communauté internationale les problèmes majeurs qu'elle rencontre du fait des changements climatiques. L'Afrique doit continuer à y prendre part malgré la frustration quant au rythme lent des négociations mondiales sur le climat et le défaut des partenaires de respecter leurs engagements.

En effet, bien que le Protocole de Kyoto ait déterminé le niveau et les délais pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les pays développés, il y a eu très peu de réalisations à ce jour.

Pourtant les pays industrialisés, premiers pollueurs et responsable du réchauffement climatique, ont la responsabilité et l'obligation de prendre en charge les causes du changement climatique et d'appuyer les interventions visant à juguler ses impacts dans le monde.

2. L'opportunité de la COP 21

Les dirigeants africains sont désormais convaincus que l'économie verte présente pour l'Afrique des opportunités historiques comme en atteste la position des ministres africains de l'environnement lors de leur conférence d'Arusha, Tanzanie, le 14 septembre 2012. Ils ont officiellement considéré l'économie verte comme *« un outil important pour la réalisation du développement durable et l'éradication de la pauvreté en Afrique. Toutefois, il est nécessaire de maximiser les possibilités de transition dans un large éventail de secteurs pertinents, allant de la gestion des ressources naturelles au transport, en passant par l'écologisation des systèmes énergétiques. »*

Son Excellence Mme Selma AHMED, ambassadrice du Kenya en France, a rappelé, lors de la conférence de CHERPAA, que son pays accueillait l'Organisation des nations unies en charge de l'environnement et invité la diaspora à venir investir dans son pays. L'économie verte représente d'autant plus un enjeu pour son pays que le rôle du tourisme y est majeur.

Son Excellence, Charles Providence GOMIS, ambassadeur de Côte d'Ivoire en France, au-delà de l'invitation à venir investir, a fait part du souhait de son pays de s'investir dans les négociations lors de la COP21 ainsi que les différents leviers dont disposait la RCI pour se développer à travers le véhicule de l'économie verte.

Il a fallu longtemps pour comprendre que les problèmes associés aux changements climatiques ne peuvent pas être résolus par un groupe de pays dans le cadre du Protocole de Kyoto, l'approche doit être inclusive, avec des responsabilités communes mais différenciées.

À la veille de l'ouverture des négociations de la COP 21, il se profile un consensus sur l'obligation de réussir un accord fort écologiquement et engageant pour tous les pays. Au regard des enjeux et des conséquences en cas d'échec, il existe un espoir pour que les intérêts immédiats des plus forts ne prévalent pas encore une fois sur l'intérêt à long terme de l'ensemble de la planète. Les plus optimistes estiment même qu'il n'y a pas d'alternative, qu'il n'y aura pas de plan B possible parce qu'il n'existe pas de planète B.

Dans le cadre des négociations sur le changement climatique, l'Afrique, faible économiquement, a traditionnellement été un poids plume politique peinant à faire entendre sa voix. Par ailleurs la segmentation des États africains en catégories de pays en développement, de pays moins développés, de petites îles, est une difficulté en ce sens que cela divise les pays et fragilise la position du continent dans les négociations mondiales.

Mais dans le contexte actuel, la COP 21 peut être une opportunité pour l'Afrique :

- D'une part parce que la prise de conscience généralisée de l'effet de vases communicants des conséquences du changement climatique ne devrait plus permettre d'isoler les pays africains dans le concert des nations.
- D'autre part parce que l'accord qui naîtra de la COP 21, pour être viable, devra poser les bases pour repenser les fondements de l'économie mondiale et concilier croissance économique et développement durable. La notion d'économie circulaire, qui désigne un

concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie, devra alors être explorée : les pays africains, dont l'industrialisation est à peine naissante, pourraient sans doute plus facilement explorer ces notions et opérer une transition, sous réserve d'une véritable volonté politique à l'échelle africaine, et d'un accompagnement financier et technologique à l'échelle internationale.

- Enfin parce que les pays africains ont mis en place une plateforme commune de négociation à travers l'Union Africaine, renforcé les mécanismes pour arriver à des positions africaines communes dans les différents processus de la Convention, y compris les COP, et pris des initiatives pour appuyer les négociateurs africains à travers une bonne préparation soutenue par des éléments scientifiques pour chaque piste de négociation.

Conférence plénière de clôture : « Mieux canaliser le financement de la diaspora par une banque afro-européenne des peuples »

Il existe différentes sources de financements destinées à appuyer la réalisation de projets de lutte contre le changement climatique : financement multilatéral coordonné par le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), financement bilatéral et financement par la coopération décentralisée. Y a-t-il des options inexplorées susceptibles de faire progresser les intérêts de l'Afrique dans tel ou tel secteur ? Par exemple, l'Afrique ne devrait-elle pas attirer de l'argent « intelligent » en investissant dans un autre type de politiques ? Ou bien devrait-elle chercher à renforcer sa position selon laquelle les pollueurs historiques du monde devraient augmenter leurs engagements pour les Fonds pour le Climat ?

1. État des lieux des flux financiers entre la diaspora et le continent

En 2011, la diaspora comptait 9 millions de personnes (2,6% de la population africaine).

En 2014, les transferts vers l'Afrique de l'Ouest s'élevaient à 26 milliards de dollars, soit 3,2% du PIB de ces pays, et représentaient 60 milliards de dollars pour l'ensemble de l'Afrique.

Depuis 2006, le montant des transferts est supérieur au montant de l'aide au développement : ces flux financiers sont une vraie opportunité de développement régional. Les fonds sont de plus en plus importants et de plus en plus fréquents, surtout au moment de situations de crise (Ebola par exemple). L'argent envoyé a un impact large, et alimente le commerce, l'industrie et le tissu social environnant. Dans des pays comme les Comores, le Mali, le Maroc ou le Sénégal, de 9% à 24% du PIB viennent de ces transferts, ce qui représente entre 80 et 767% de l'aide au développement.

Cependant, les coûts de transfert sont trop élevés et affectent à la baisse les envois d'argent. Ils s'élèvent en moyenne à 12% du montant transféré, contre environ 6% pour les transferts vers la Chine. Dans le cas américain, la Banque interaméricaine de développement a diminué des frais (environ -10% en quelques années). Si les coûts baissaient de 5%, 2,5 milliards de dollars supplémentaires pourraient être envoyés. Cela limiterait les effets de la crise financière. Ce serait un autre moyen de renforcer le système de financement, et cela créerait un cadre propice au développement du secteur privé.

2. Comment canaliser et optimiser les flux financiers ?

La diaspora peut devenir une partenaire à part entière du développement dans les conditions suivantes :

- Acceptation d'une épargne constituée dans le pays d'accueil
- Mise en place de systèmes fiables pour les transferts
- Aide à l'accès à la propriété, grâce à des instruments appropriés
- Possibilité de financement par tranches des infrastructures
- Sécurisation des investissements à distance y compris pour des micro-projets
- Développement de réseaux mutualistes de santé
- Partenariats interbancaires avec des virements groupés
- Mise en place d'un système financier décentralisé
- Création d'un système de transfert différent de SWIFT, pour diminuer les coûts ?

La création d'une banque afro-européenne pourrait être un début, en canalisant le flux de l'argent de la diaspora et en permettant de :

- Mieux mobiliser et augmenter les envois de fonds avec un meilleur contrôle
- Contribuer au renforcement des flux financiers
- Lutter contre le blanchiment de l'argent avec l'absorption du secteur informel.
- Accompagner l'investissement local : la plupart des programmes incluent un fort volet d'accompagnement (formation, assistance technique). Le partenariat interbancaire met en confiance les partenaires.

La question de la gouvernance d'une telle banque est primordiale, et la diaspora a tout son rôle à jouer.

3. Quels sont les freins à la création d'une banque de la diaspora ?

L'idée d'une banque de la diaspora pour optimiser les flux financiers des migrants fait consensus depuis plusieurs années. Pourtant cette banque n'existe toujours pas. Quels sont les freins identifiables à la création d'une telle banque ?

Nécessité d'une réforme et d'une harmonisation du cadre réglementaire bancaire : il existe plusieurs systèmes bancaires en Afrique. Un tel projet ne pourra voir le jour à l'échelle de l'Afrique qu'à l'issue de longues et coûteuses réformes, qui nécessitent un fort engagement politique. Une solution pourrait être de créer d'abord une banque de la diaspora régionale, par exemple pour l'Afrique de l'Ouest où il existe déjà un système bancaire et financier commun.

Lobby des organismes de transfert d'argent ? Compte tenu des enjeux financiers, il est logique d'imaginer que ces organismes pèseront de tout leur poids pour entraver la création d'une telle banque.

Quel porteur de projet ? L'idée fait consensus mais il n'existe pas de véritable porteur de projet.

Au-delà des obstacles endogènes et exogènes inhérentes à la création d'une banque de la diaspora, il est impératif qu'un porteur de projet, possédant l'envergure et la crédibilité nécessaire pour piloter cette initiative. L'Union Africaine pourrait être en charge de recruter ce porteur de projet, individu ou institution privée, et de l'accompagner dans les travaux à réaliser.

B. Résumé des travaux en table-ronde

Table-ronde n°1 : « Climat et développement durable : accueillir et faciliter les investissements propres en Afrique »

Perçue comme la prochaine frontière de la croissance économique mondiale, l'Afrique a l'opportunité de faire des pas de géant vers des technologies efficaces et respectueuses de la nature. Le fait de se contenter de vieilles technologies confine le continent dans un chemin qui mène à des effets négatifs.

L'Afrique a aussi la capacité d'être un moteur de la croissance verte. La nécessaire réforme des modèles économiques pour la construction d'une croissance verte aura un coût financier et un coût d'opportunité moins élevé que pour les pays développés.

Mais l'Afrique doit se mobiliser pour être le premier artisan de cette révolution et pouvoir en contrôler le rythme et les effets. Ainsi il est urgent, en complément des agendas de développement durable, que les pays africains disposent de données chiffrées sur les options envisagées en prenant en compte les différents besoins à travers le continent, en vue de formuler des estimations budgétaires réalistes pour une adaptation étape par étape.

Mme Nayé A. BATHILY, Responsable des relations avec les Parlements et Spécialiste en Relations Internationales de la Banque Mondiale (Paris) a pu rappeler que des initiatives existent pour l'élaboration d'un business plan africain sur le changement climatique. Ainsi la Banque Mondiale a lancé l'élaboration du *Climate African Business Plan*.

La disponibilité de tels outils permettrait aux gouvernements de mieux cerner les besoins, planifier les investissements et élaborer des politiques efficaces pour attirer les investissements du secteur privé en vue d'appuyer la croissance verte : cadre juridique et réglementaire attractifs, climat des affaires favorables, outils de financement adéquats, partenariats publics-privés efficaces.

A noter que :

- Selon M. Joe KAUDA, Vice-Ambassadeur de Zambie, que son pays demeure un exportateur net d'électricité au sein de l'hémisphère sud de l'Afrique.
- M. Hippolyte Fofack, Chief Economist et Directeur (Recherche et Planification) de *Afreximbank* recommande par exemple de recourir à des partenariats public-privé pour mobiliser les moyens suffisants pour effectuer des investissements à la hauteur des besoins nécessaires. Par ailleurs, la constitution d'une banque d'investissement à l'instar de ce qui celle qui a été créée en Grande-Bretagne (la *Green Investment Bank*) et qui rencontre un succès majeur.

Table-ronde n°2 : « Diaspora glaciale, société civile tiède : réchauffement climatique un piège pour l'Afrique ou une opportunité pour le panafricanisme? »

S'il y a une leçon à retenir face aux défis cumulés du réchauffement climatique, de la crise mondiale de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, et de l'inclusion sociale, c'est que l'heure est venue de jouer collectif.

Les pays africains semblent avoir compris l'importance de l'idée panafricaine et le besoin vital de regroupement des États lors des négociations : comment négocier en position de force si chaque négociation implique cinquante-quatre chevauchées individuelles?

Ainsi les pays africains ont mis en place une plateforme commune de négociation à travers l'Union Africaine, renforcé les mécanismes pour arriver à des positions africaines communes dans les différents processus de la Convention, y compris les COP, et pris des initiatives pour appuyer les négociateurs africains à travers une bonne préparation soutenue par des éléments scientifiques pour chaque piste de négociation.

Table-ronde n°3 : « Enjeux migratoires et climat »

Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) a été créé en 2002 pour favoriser la coopération des organismes d'aide aux migrants, des collectivités territoriales et des pouvoirs publics. Il est formé d'associations venues de 33 pays dont les communautés sont représentées en France : pays d'Afrique, de l'Océan Pacifique et d'Asie. Il organise des événements en France ou dans les pays d'origine, met en relation la société civile et les institutionnels locaux, accompagne les projets des migrants pour leur pays d'origine, en partenariat avec le MAE : 317 projets ont été mis en place jusqu'à présent.

La question des migrants est ancienne, mais le changement climatique lui donne une gravité particulière. Une insécurité aux formes multiples devient vectrice de migrations. Au Mali, dans les années 1970, les gens fuyaient la sécheresse. Les migrations impactent l'environnement des lieux d'accueil et des lieux de départ. Les bras valides quittent le pays, et manquent à l'agriculture, à l'économie et à la société en général. Le FORIM promeut la contribution des migrants en matière de développement durable. Avec Nicolas Hulot, le FORIM a lancé l'initiative « Regards croisés ». Les jeunes ont conscience des enjeux environnementaux ; la société civile doit pouvoir faire part des avancées. Les migrants, via la diaspora, ont un rôle central dans les innovations et dans le transfert de compétences Sud/Nord. Le transfert des fonds venu de la diaspora est plus important que l'argent public.

Par ailleurs, outre les migrations externes, depuis l'Afrique vers l'Europe, il y a aussi la question des migrations internes à l'Afrique. L'exode des populations pose de nombreux problèmes, notamment dans la gestion de l'urbanisation. La forte croissance démographique en Afrique provoque une pression sur les terres cultivables et engendre des tensions autour des successions. 80% de la population vit encore en milieu rural, et dans bien des pays l'agriculture reste le secteur le plus productif.

L'Afrique est le continent le plus vulnérable aux changements climatiques : dans le Sahel, en 2050, les précipitations auront encore diminué de 10%, ce qui accentuera la baisse des rendements agricoles et aggravera l'insécurité alimentaire. 13% seulement des besoins alimentaires seront couverts d'ici 2050 et l'inflation du prix des produits alimentaires va se poursuivre.

Les grandes villes du Continent accueilleront à terme 50% de la population africaine. Des phénomènes climatiques extrêmes provoqueront des phénomènes d'exode massif. Les Africains doivent se former aux métiers de l'urgence ; la question de leur formation est donc centrale, via l'administration, les services de l'État et les autorités locales.

Enfin, les questions liées aux populations et aux migrations doivent être intégrées dans une approche globale de la question économique du développement.

Table-ronde n°4: « Or noir, croissance verte : rose avenir pour l'Afrique? »

La planète arrive à un point de basculement sur le plan biophysique et il est par conséquent urgent de prendre des mesures pour faire face aux défis liés aux modèles de développement existants. Les pays développés ont épuisé leurs écosystèmes pour bâtir leur croissance. La récente croissance économique de l'Afrique, même si elle est encourageante, a été rendue possible au détriment des écosystèmes du continent.

L'échelle planétaire du changement climatique aujourd'hui signifie que les pratiques d'antan doivent céder la place à une croissance verte qui soit efficiente en termes d'utilisation des ressources, inclusive sur le plan social, et qui assure une équité, tout en renforçant la durabilité de l'écosystème.

Le défi pour l'Afrique est d'accroître la croissance économique sans créer un déséquilibre dans l'environnement et donc de trouver des vecteurs de croissance différents de ceux qui ont profité aux pays développés.

L'économie verte est un vecteur qui permet d'atteindre le développement durable et d'éradiquer la pauvreté. Il ne s'agit pas d'effectuer un choix entre la croissance économique et la protection de la nature, mais d'atteindre une croissance verte tout en protégeant la nature.

L'Afrique dispose d'atouts lui permettant d'effectuer un changement de cap et de fonder sa croissance sur une économie verte : les ressources énergétiques propres sont abondantes, le faible niveau de développement implique que les modes de production et de consommation peuvent encore être modifiés sans séisme majeur, et orientés vers une utilisation efficace des ressources naturelles en vue d'améliorer l'efficacité économique, la compétitivité, la durabilité et renforcer la résilience aux changements climatiques, au fur et à mesure que l'Afrique s'insère dans l'économie mondiale.

Quelques pistes pour y parvenir :

- élaborer des mécanismes de suivi crédibles et fondés sur des éléments probants, y compris un ensemble d'indicateurs, pour planifier une économie verte et évaluer la marche de l'Afrique vers une croissance verte ;
- inclure la valorisation des écosystèmes d'Afrique dans le cadre des évaluations économiques ;
- appuyer les pratiques durables de gestion des sols, des eaux et des forêts ;
- élaborer des politiques et des règles dynamiques pour attirer les investissements du secteur privé en vue d'appuyer la croissance verte.

Table-ronde n°5: « Agriculture, pêche, télécoms : faire connaître, soutenir et protéger les innovations technologiques africaines »

Cette table ronde s'est déroulée sous la forme de témoignage sur des expériences concrètes des intervenants.

1. M. Gérard ROMITI, Président du Comité national des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

« Aujourd'hui, il est faux de dire que l'on a pêché tous les poissons. L'Afrique c'est aussi la Méditerranée, l'Océan Indien, l'Atlantique etc. L'Afrique est donc très mal envisagée par les décideurs européens.

L'Afrique est riche « d'or bleu », les produits des eaux, ce qui lie intimement la pêche à l'agriculture. Je resterai très attaché durant mon mandat au comité national à la mise en place du « bateau du futur » avec un moteur adapté. Il faut miser sur la formation des jeunes : ainsi le pêcheur de demain devra être l'ingénieur de demain, capable de lire et interpréter sa biomasse.

Nous devons améliorer le savoir faire, surtout le savoir faire empirique africain. L'Europe paie des bateaux pour venir pêcher le poisson en Afrique et il reste peu de ressources aux Africains. Pour certains pays, des usines sont créées sur terre comme aux Seychelles.

Il faut former de jeunes contrôleurs qui montent sur les bateaux et contrôlent les appareils, la taille des prises, etc.

Je pense que l'Afrique a besoin de reconquérir le marché local. La pêche est un ascenseur social. Qui commence simple pêcheur peut fini armateur en quelques années.

En conclusion: il n'est de bon marin, de bon temps que le marin qui sait où il veut aller. »

2. M. Aliou DIALLO, fondateur de Diallo Telecom

« Je rebondis sur le sujet de la pratique des pêches illégales sur les côtes africaines.

Aujourd'hui, avec les télécoms, nous pouvons mettre à la disposition de nos pays des moyens de contrôle, de supervision de l'activité des pêches.

Aujourd'hui avec la télécommunication, les jeunes africains font pas mal de choses avec deux bouts de fils. Alors, avec un peu d'appui, ils pourront faire de grandes réalisations.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour la protection des innovations?

À mon avis c'est innover encore et encore, sinon la protection n'a plus de sens. Il ya quelques années c'était Yahoo, détrôné par Google lui-même détrôné par Facebook. L'innovation dans les télécoms en Afrique permet d'innover dans tous les secteurs de l'économie en Afrique. »

3. M. Anani KPEYOU, projet Green Keeper Africa

« Je travaille depuis 17 ans dans un groupe pétrolier et j'ai la possibilité de faire quelques petits investissements. GKA est une ONG qui vise à gérer la biomasse, suite à la prolifération de la jacinthe d'eau. Avec un pied de jacinthe d'eau, on peut obtenir en un an 70 000 pieds.

En mettant sur pied un projet pour faire face à ce fléau, on en est venu à étudier la possibilité de sa transformation en fibre absorbante, en aliments bétails, en engrais. C'est une solution innovante, encadrée et gérée par les Africains. On se retrouve dans un contexte de marché avec de forts potentiels.

La faiblesse, c'est le manque d'entreprises et d'organisme financiers capables de suivre le projet. De même le manque d'appareils performants de mesure, calibrage, etc.

Les menaces résident dans la dépossession ou le piratage, la faiblesse de la communication. Il y a aussi un manque de réactivité des pouvoirs publics, en plus, dans certains cas, de l'instabilité politique. La biomasse est très mal gérée en Afrique. Mais en créant des projets rien qu'au Bénin, c'est 100 000 personnes qui seront employées. Il faut encourager l'initiative à travers la compétence et la formation. »

4. M. Barthélémy KOUAME, Directeur général d'ACTUROUTES

« Aujourd'hui les télécoms sont devenues un support pour la presse et les médias : nous développons des applications de traitement d'information: SMS / USB / flash / journaux en ligne continus / télérouitière en temps réel pour la RCI.

L'innovation sans communication est-elle possible? Je pense que non.

Sommes-nous protégés dans notre démarche d'innovation en Afrique ? Pour Acturoutes, oui, nous sommes enregistrés et protégés. La suite demande de gros moyens pour arriver à un niveau de compétition internationale : il faut que les gouvernants respectent les règles et éduquent dans le sens de la créativité, de l'honnêteté et de la protection des innovateurs.

Comment soutenir les créateurs de projets? C'est d'abord d'adopter nos produits, nos créations en visitant aussi les sites et portails d'information. Des pays africains sont intéressés par nos expériences que nous sommes prêts à partager, comme nous sommes prêts à importer celles des autres.

Enfin, je voudrais souligner la nécessité du soutien des banques africaines qui doivent croire aux projets portés par des Africains. Avec les nouvelles technologies, on peut partir de rien et créer des richesses. Donc avec la confiance des banques et le soutien de nos gouvernements, nous sommes capables de rembourser nos emprunts. »

Table-ronde n°6 : « France 1945, Afrique 2015 : la Sécurité Sociale, un outil efficace pour l'intégration régionale, la paix et la protection des populations vulnérables? »

Les risques que le réchauffement climatique fait peser sur les moyens de subsistance des populations exacerbent les nombreux problèmes sociaux que le monde connaît déjà : chômage (notamment des jeunes), travail précaire (notamment des femmes), déplacements des populations...

Tous ces défis sont aggravés par l'absence d'une protection sociale qui pourrait aider les secteurs et groupes vulnérables à amortir les chocs économiques et environnementaux, comme les mauvaises récoltes agricoles, l'envolée des prix des produits alimentaires ou les pertes d'actifs consécutives aux inondations ou aux tempêtes. Environ 5,1 milliards de personnes, soit 75% de la population mondiale, ne disposent pas d'une couverture de sécurité sociale adéquate qui assurerait un minimum de sécurité du revenu et l'accès aux soins de santé.

C'est une question fondamentale pour l'Afrique et pour son développement : il n'y a pas de développement durable sans progrès social.

1. État des lieux

Il y a eu une gratuité des soins dans les structures publiques jusque dans les années 1980. À partir des années 1980, la crise économique mène à la mise en place de plans d'ajustement structurel : les pays africains n'ont plus assez de ressources. Après l'Initiative de Bamako, les populations doivent prendre en charge le paiement des soins. Conséquence : les populations les plus fragiles n'ont plus de protection et ne se soignent plus.

En 2015, on note un problème d'adaptation et d'actualisation des textes législatifs. Dans les lois en Afrique, il reste des morceaux des textes de 1946. Le lien entre la protection sociale et la productivité est très fort : si le lien est étroit, il permet de diminuer les inégalités sociales. Des efforts ont été faits dans deux secteurs principaux : l'agriculture et la fonction publique. Mais même dans la fonction publique, la protection sociale reste très limitée, uniquement pour les soins courants.

2. Le cas du Sénégal et de la Côte d'Ivoire

Dans certains pays, comme au Sénégal, une gratuité de soins a été mise en place pour les situations de crise, c'est-à-dire pour un groupe de personnes déterminées : les femmes enceintes, les enfants de 0 à 5 ans, les personnes âgées. Cependant, les programmes de santé sont défaillants ; le personnel de santé est insuffisant ou pas assez bien formé.

En 2001, un projet de couverture maladie universelle a été lancé. Son principe de base était l'équité devant la santé, et la solidarité. Il faut mettre en place la mutualisation de toutes les cotisations de tous les habitants de Côte d'Ivoire. Il s'agit d'une approche participative et citoyenne qui posait une question : comment faire de ce système un système endogène ? Une large concertation et des réunions ont été organisées dans tout le pays. Il a fallu apprendre à intégrer des réalités africaines (polygamie, résistances religieuses aux mécanismes d'assurance) : le rôle des chefs religieux a été primordial. Grâce à ce dialogue social en amont, la loi de 2001 qui a été votée était une loi consensuelle.

Proposition spécifique de CHERPAA visant à instaurer un socle de protection sociale africain (SPSA) à travers la mise en place d'organismes de sécurité sociale à envergure sous-régionale

a. L'idée d'un socle de protection sociale (SPS) soutenue par l'OIT à travers le rapport BACHELET vise la lutte contre la pauvreté.

L'idée d'un SPSA revient à adapter le cadre proposé par l'OIT aux réalités africaines à travers des critères objectifs adaptés, sans pour autant contrarier la croissance économique. Le SPSA préconisé par CHERPAA serait constitué de deux grands axes : une sécurité sociale multi-branches d'une part et une indemnisation contre la perte d'emploi d'autre part.

Ce socle permet de :

- *garantir une sécurité du revenu de base*, sous la forme de divers transferts sociaux (monétaires ou en nature), comme les pensions pour les personnes âgées ou handicapées, les allocations

familiales, les allocations chômage et/ou les garanties d'emploi, ainsi que les services pour les chômeurs et les travailleurs pauvres ;

- *permettre un accès financièrement abordable aux services sociaux essentiels* en matière de santé, d'eau potable et d'assainissement, d'éducation, de sécurité alimentaire, de logement et d'autres domaines identifiés sur la base des priorités nationales.

i. Mise en œuvre

En pratique, la sécurité sociale multi-branches serait assurée par une caisse sous-régionale de sécurité sociale (CSRSS). D'une manière générale, la sécurité sociale serait constituée d'une branche maladie ainsi que des trois branches existant dans de nombreux pays dont les quatorze pays membres de la CIPRES : les prestations familiales (PF), les risques professionnels ou Accident du Travail, Maladie Professionnelle (ATMP) et enfin la Vieillesse, Invalidité et Décès (V.I.D). Cette sécurité sociale serait assurée par un organisme d'envergure sous-régionale (une caisse sous-régionale de sécurité sociale ou CSRSS). La présence de celle-ci sur le terrain serait relayée par les organismes nationaux de sécurité sociale existant à ce jour.

L'assurance chômage serait assurée soit à titre complémentaire par les CSRSS (création d'une branche spéciale assurance chômage), soit par un Office Sous-Régional d'Assurance Chômage (OSRAC). Cette structure serait constituée d'organismes nationaux chargés de proposer, sous certaines conditions, des revenus de remplacement de base en cas de perte d'emploi. Les OSRAC poursuivraient les quatre missions suivantes :

- s'assurer de l'existence dans chaque pays d'un Office National d'Assurance Chômage (ONAC) chargé de servir effectivement, un revenu de remplacement de base,
- proposer chaque année, en collaboration avec les banques centrales des pays membres une politique d'indemnisation (non contraignante) compatible avec la situation économique de la sous-région
- sensibiliser les populations sur la nécessité de cotiser pour une assurance chômage dans le secteur formel comme informel.
- produire un rapport annuel sur l'état du chômage, de son indemnisation ainsi que sur les droits à formation générés par le « timbre social chômage »

Les OSRAC ne seraient pas habilités à servir des droits en matière d'assurance chômage. En tout état de cause, le versement d'une indemnisation contre la perte d'emploi ne pourrait être financé par l'impôt.

ii. Modalités de financement

Dans le secteur formel, l'assurance chômage pourrait être financée par des cotisations employeurs/salariés. Dans le secteur informel, l'instauration d'une contribution forfaitaire (un « timbre social chômage ») ouvrant des droits à formation permettrait de servir cette prestation à une proportion considérable de personnes.

iii. Modalités pratiques

- *Le montant de ce timbre serait forfaitaire et pourrait varier selon une grille de catégories proposée au bénéficiaire.* Ce dernier choisit la catégorie à laquelle il estime appartenir. Le montant du « timbre social chômage » et la grille de catégories proposées pourraient varier selon les états.
- *Le paiement du « timbre social chômage » ouvrirait droit en cas de chômage, à une indemnisation dégressive et limitée pour les bénéficiaires.* Ce mécanisme volontaire s'apparente à celui existant au Danemark.

- *Le versement d'une allocation chômage aux populations africaines ne pourrait être envisagé que sur un compte bancaire. Le principe devrait être maintenu pour réduire par étapes, la part de l'informel dans l'économie. La rapidité du paiement ainsi assurée devrait inciter ses bénéficiaires à adhérer au système. Les banques locales pourraient adapter leurs services et faciliter les conditions d'ouvertures de comptes.*
- *Le « timbre social chômage » pourrait également ouvrir des droits à formation, et permettrait par ailleurs de favoriser la compatibilité entre les besoins en compétence et le contexte économique.*
- *Les banques sous-régionales de développement pourraient apporter leur concours à la sensibilisation des employeurs dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Les représentants de banques telles que la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), East African Development Bank (EADB), Southern African Development Bank (SADB) pourraient d'ores et déjà être associés à une réflexion sur cette possibilité.*

b. Les ORSS permettraient de déterminer, conduire et évaluer des politiques publiques en matière de santé d'une part et de favoriser la recherche scientifique d'autre part

L'instauration d'ORSS permettrait d'initier des politiques publiques en matière de régulation de la démographie médicale. Ainsi, une politique d'implantation coordonnée des hôpitaux et la spécialisation de ceux-ci pourrait être décidée et organisée.

De même, en matière de politique vaccinale, l'action des pouvoirs publics (ministres de la santé par exemple) pourrait être plus efficace.

Enfin, l'existence d'une masse démographique conséquente au niveau régional permet de favoriser le développement d'une recherche et développement africaine.

c. La création d'organismes régionaux de sécurité sociale (ORSS) dans le cadre de la mise en place du SPSA permettrait de formuler un contrat social, d'inventer un modèle social africain, de mieux identifier les populations.

La création d'ORSS constituerait un défi politique majeur à l'instar du contrat social qui fut passé en France à la fin de la Seconde Guerre mondiale et qui a permis, à travers la création de la sécurité sociale, l'invention d'un modèle social français. La définition d'un SPSA au niveau politique (chefs d'États) et mis en place par des organismes sous-régionaux favoriserait la logique d'intégration prônée par l'Union Africaine, ainsi que par toutes les communautés économiques régionales. Elle permettrait, ce faisant, la construction d'un modèle social africain. Elle mènerait enfin, à la création d'un pacte nouveau entre les peuples et leurs dirigeants, et entre les peuples eux-mêmes.

Par ailleurs, le service de prestations de base pourrait limiter les mouvements migratoires et certains conflits nationaux ou régionaux.

En outre, le recours à des technologies modernes telles que la biométrie (déjà utilisé pour certaines échéances électorales) donnerait la possibilité de mieux identifier les populations.

Enfin, les ORSS permettraient de rationaliser et d'intensifier l'action des organismes nationaux de sécurité sociale existant actuellement. Les ORSS seraient des organismes regroupant les branches maladie, accident du travail et maladie professionnelle, famille et vieillesse. Les organismes actuels ne protègent pas contre l'ensemble de ses risques.

d. Les principes fondamentaux gouvernant les ORSS

- *absence de régimes spéciaux mais calibrage des dispositifs aux publics vulnérables et à certaines populations professionnelles* (prise en compte notamment de l'espérance de vie et de la pénibilité)
- *création d'une branche maladie effective et soutenable* constitue la clef de voûte de la proposition de création d'un SPSA. La branche maladie constitue la principale faiblesse des systèmes de protection sociale en cours d'implantation. Au regard de son impact sur l'économie et le développement humain, il convient de lui apporter une attention particulière. Celle-ci permettrait de faire baisser le taux de mortalité lié notamment au VIH/SIDA, au paludisme, etc. La mise en place de politiques publiques ambitieuses, précises et organisées permettrait d'améliorer concrètement et à grande échelle les conditions de vie des populations.
- *équilibre financier globale à moyen terme*
- *fiabilité et viabilité du système* à travers des stratégies de gestion pluriannuelles, la lutte contre la fraude et le recours à la technologie
- *existence d'objectifs pluriannuels*

3. Conclusions

Les institutions régionales ont un rôle prépondérant, même si l'on peut regretter un manque d'efficacité dans les efforts qui sont faits. Le cadre institutionnel est inadapté : des institutions nationales fortes doivent être mises en place, pour être sûr que la population est effectivement protégée. Il y a un vrai problème de justice sociale.

L'assurance maladie est possible en Afrique : en Allemagne, quand le système de protection sociale a été mis en place, le pays n'était pas aussi développé qu'aujourd'hui. Quand la sécurité sociale est arrivée en France, la population était vulnérable. Mais il faudra une volonté politique forte à l'échelle nationale, et des mesures d'incitation et d'accompagnement adaptées à l'échelle régionale pour mettre en place une couverture universelle dans les pays africains.

IV. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les travaux du colloque ont permis d'effectuer quelques constats clés et d'émettre des recommandations.

Ainsi les débats et allocutions ont permis de constater que :

1. La question du réchauffement climatique et du développement en Afrique doit être abordée dans la vision plus large d'un modèle et d'un agenda de développement durable et inclusif, qui s'inscriront dans des politiques nationales à long terme.

Le développement durable repose sur trois piliers : la protection de l'environnement, le progrès social et le développement économique. L'Afrique a besoin de promouvoir une compréhension politique et pratique du changement climatique : intégrer le changement climatique dans les stratégies et politiques de développement, en utilisant une approche multisectorielle plutôt que de le confiner dans l'action de quelques ministères.

2. La définition et la mise en place d'une véritable stratégie de recherche et développement est une composante indispensable de cet agenda de développement.

La technologie est l'un des principaux moyens d'exécution, et le plus important voire l'unique moteur du changement qui permettra de parvenir au développement durable : les institutions et les États africains doivent être interpellés pour renforcer les capacités en termes de recherches technologiques liées au climat et ses effets, leurs utilisations et leurs applications.

3. La coopération internationale est primordiale pour la réussite de cet agenda, mais doit être canalisée pour répondre aux besoins effectifs des pays et des populations.
Il s'agira donc de développer des partenariats multi niveaux pour favoriser la recherche de solutions et la mobilisation de ressources susceptibles de faciliter la prise en charge du défi climatique et la transition vers un mode de développement plus viable.

4. La question du financement de cet agenda de développement est cruciale. Même si l'Afrique continue de chercher des sources internationales de financement, qu'elles soient privées, publiques, bilatérales et/ou multilatérales, et qu'il est acquis qu'il faut plus de clarté, une meilleure coordination et des complémentarités entre les mécanismes de financement climatiques existants, la mobilisation de ressources au niveau national, régional, continental et de la diaspora doit être diligemment explorée.

Il convient donc d'imaginer des mécanismes de financement plus accessibles, plus adaptés et travailler au renforcement de l'impact des projets et programmes sur le vécu quotidien des populations affectées par le changement climatique.

Les principales recommandations issues du colloque se décomposent en quatre volets :

- A. Recommandations à propos d'un modèle de développement durable
- B. Recommandations à propos de la recherche et développement
- C. Recommandations à propos de la coopération internationale
- D. Recommandations à propos des sources de financement

A. Recommandations à propos d'un modèle de développement durable

1. Tester le concept d'économie circulaire à l'échelle locale (projet villes pilotes), en tirer les enseignements pour l'intégrer à l'Agenda de développement 2063 de l'Union Africaine

L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services, tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agirait pour chaque pays africain de désigner une ville pilote où le concept d'économie circulaire pourrait être mis en œuvre dans sa globalité. Ces projets pilotes pourraient être menés sous l'égide de l'Union Africaine pendant une période de cinq ans. Les enseignements tirés de ces villes pilotes pourraient permettre d'intégrer efficacement l'économie circulaire dans les stratégies nationales de développement.

Cette approche permettrait aussi de renforcer les politiques de décentralisation mises en œuvre dans de nombreux pays africains, en s'appuyant davantage sur les collectivités locales, échelons intournables de mise en œuvre des politiques climat.

2. Adoption d'un traité au niveau africain sur la préservation des sols ainsi que d'un traité sur la transition énergétique pour la croissance verte

2.1. Le traité sur la préservation des sols pourrait par exemple être organisé dans les pays suivants : Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

La protection des sols est à la fois une nécessité vitale mais également un devoir moral. Cet enjeu ne peut être pris en compte efficacement qu'au niveau régional. Une conférence au niveau des chefs d'État pourrait permettre de définir une réglementation permettant d'éviter de laisser les États négocier seuls face à certaines multinationales. Cette conférence permettrait également d'établir une stratégie cohérente en termes de recherche technologique et agronomique, de mobilisation des financements climat et de développement des programmes de reforestation.

2.2. Le traité sur la transition énergétique pour la croissance verte pourrait être conçu dans l'esprit par exemple de la loi du 17 août 2015 en France.

Selon le *think tank Africa Progress Panel*, malgré quinze ans de croissance économique continue, les pénuries d'énergie, l'accès limité à l'électricité et la dépendance aux combustibles solides compromettent les efforts de réduction de la pauvreté. (*Rapport 2015 Africa Progress Panel*). À noter, toujours selon cette étude, que la pollution des foyers tue par conséquent 600 000 personnes par an en Afrique. Près de la moitié sont des enfants de moins de cinq ans.

Le traité sur la transition énergétique permettrait de :

- Lutter contre le dérèglement climatique en rationalisant l'impact financier de la consommation d'énergie pour le continent ;
- Dynamiser le marché régional de l'énergie en favorisant une exportation entre états d'une sous-région ;
- Mettre en cohérence les différents outils pour permettre de créer de la valeur et des emplois viables à travers l'économie verte

3. Accélérer la création d'une Agence Africaine du Médicament

La santé et l'accès de l'ensemble de la population à des soins de bonne qualité à des prix raisonnables est un pivot central du développement. Une réglementation pharmaceutique efficace favorise et protège la santé publique. Cependant, malgré les efforts de renforcement de capacité, les systèmes de réglementation de nombreux pays restent faibles, ce qui retarde l'accès aux produits médicaux de qualité et entraîne la prolifération de produits médicaux de qualité inférieure ou contrefaits.

Il existe donc un consensus sur la nécessité de créer une autorité unique de réglementation pharmaceutique africaine adossée à l'UA, l'Agence Africaine du Médicament, tout en renforçant les initiatives régionales en faveur de l'harmonisation des réglementations pharmaceutiques. Cette création rendrait plus strict l'enregistrement de produits importés et élèverait le niveau de qualité des produits utilisés en Afrique. Elle renforcerait aussi le contact entre les États-membres qui pourraient créer un observatoire de suivi du prix des médicaments.

Enfin elle permettrait un transfert de compétences et de technologie, et contribuerait à renforcer la capacité des fabricants locaux de produits pharmaceutiques à produire des médicaments essentiels de qualité et à un prix abordable. Tout ceci contribuerait à l'émergence d'une industrie, puis d'une recherche pharmaceutique africaines. Il est donc urgent que la feuille de route proposée par l'OMS et l'UA pour la création d'une Agence Africaine du Médicament soit effectivement mise en œuvre.

4. Instaurer un socle de protection sociale africain et mettre en place des organismes de sécurité sociale à envergure sous-régionale

CHERPAA travaille depuis plusieurs années à l'idée d'une protection sociale qui soit vecteur d'intégration régionale et qui permette de disposer de leviers efficaces en matière de santé publique (préservation et amélioration l'état de santé des populations, protection des populations contre les menaces sanitaires, accès aux soins, démocratie sanitaire, politiques de préventions), d'offre de soins (définition d'un hôpital type, instauration de centre hospitaliers universitaires régionaux, maillage hospitalier) et d'outils statistiques et de recherche régionaux.

Au-delà de la détermination, de la conduite et l'évaluation des politiques publiques en matière de santé et de recherche scientifique, la création d'ORSS permettrait de procéder à un maillage hospitalier. Ainsi, une politique d'implantation coordonnée des hôpitaux et la spécialisation de ceux-ci pourrait être décidée et organisée. De même, en matière de politique vaccinale, l'action des pouvoirs publics (ministres de la santé par exemple) pourrait être plus efficace.

5. Favoriser l'existence d'une gouvernance internationale de l'environnement incluant la création d'une juridiction spécialisée lors de la COP21, en proposant l'organisation d'une conférence mondiale en Afrique sur ce point à moyen terme. Une telle rencontre pourrait être précédée de l'organisation préalable d'un sommet des chefs d'État de l'UA.

Au regard des dégâts causés par la destruction de la planète et de ses effets sur les plus vulnérables, il y a lieu de soutenir la proposition de la Fondation Nicolas HULOT de « *donner une gouvernance mondiale à l'environnement* » en visant à créer une Organisation Mondiale de l'Environnement, à généraliser les débats citoyens mondiaux et créer une Cour Mondiale de l'Environnement.

CHERPAA considère toutefois indispensable pour les Africains de tirer les leçons de la mise en place de la Cour Pénale Internationale pour éviter toute contestation de la légitimité de l'action d'une telle juridiction spécialisée.

B. Recommandations à propos de la recherche et développement

6. **Au-delà du simple transfert de technologie, solliciter et obtenir un financement de la recherche en Afrique lors des négociations de la COP21**
7. **Créer dans chaque région du continent un « *institut de recherche et développement* » spécialisé dans le domaine de l'efficacité énergétique. Cet institut regrouperait systématiquement 5 acteurs : entreprises, universités, banques locales, diaspora et une représentation de l'organe intergouvernemental sous-régionale.**

Cet institut aurait pour but de promouvoir la recherche et l'innovation technologique pour l'adaptation aux changements climatiques et la transition énergétique. Un tel organe pourrait s'inspirer pour son fonctionnement de l'institut de recherche et développement pour la transition énergétique de la ville « EFFICACITY » créé en France.

L'institut regrouperait entreprises, universités et chercheurs, banques locales, diasporas et une représentation d'instance sous-régionale. Il pourrait être ouvert à des structures privées internationales, sous réserve que soit réglée la question de la propriété intellectuelle, pour que les inventions faites en Afrique soient par principe des inventions protégées comme africaines.

Les travaux de recherche et développement pourraient être menés par des équipes pluridisciplinaires composées de chercheurs ou ingénieurs spécialistes en énergie, environnement, transport, etc., mais aussi d'économistes, d'architectes, d'urbanistes, de sociologues, afin de permettre de couvrir toute la chaîne de valeur des projets et investissements durables.

Le financement d'une telle institution devra être suffisamment diversifié pour accroître son efficacité et son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, qui pourraient être limités à un rôle consultatif.

8. **Création d'une « *African silicon valley* » par sous-région, avec des avantages fiscaux et des facilités d'installation pour les entreprises/entrepreneurs à caractère technologique.**

Il s'agit concrètement de favoriser le regroupement de talents technologiques (prioritairement des jeunes de 18 à 35 ans) dans des lieux dédiés, afin de stimuler la créativité et l'émulation dans le cadre des innovations technologiques appliquées.

9. Instaurer des agences régionales africaines pour l'environnement

Ces agences pour l'environnement auraient pour mission de fournir des informations fiables et indépendantes sur l'environnement et de mettre en place des outils institutionnels de contrôle de la pollution et des effets du changement climatique. Autant d'éléments qui sont indispensables pour mettre au point, adopter, mettre en œuvre et évaluer une politique environnementale.

C. Recommandations à propos de la coopération internationale

10. **Faciliter la circulation des acteurs économiques entre l'Europe et l'Afrique**
11. **Encourager le développement d'alliances industrielles euro-africaines en matière de santé, d'énergie et de transport**

12. Élaborer et mettre en place une législation visant à interdire l'exportation de véhicules d'occasion polluants vers l'Afrique.

Ce texte et ses modalités d'application devront être élaborés dans le cadre d'une concertation entre les pays européens et africains concernés, afin d'être adoptés et mis en œuvre aussi bien en Europe qu'en Afrique.

D. Recommandations à propos des sources de financement

13. Améliorer l'efficacité de l'outil fiscal en garantissant meilleur taux de recouvrement

OXFAM considère qu'« en réduisant de 50 % leur « manque à gagner fiscal » (la différence entre le total des recettes attendues et les montants effectivement perçus), les pays africains pourraient mobiliser 112 milliards de dollars supplémentaires par an d'ici à 2020, ce qui correspond à 4 % du PIB du continent. Le Rwanda offre l'exemple d'un pays qui a réussi à fortement augmenter ses recettes fiscales, tout en adoptant un régime d'imposition plus progressif. Ses recettes nationales représentaient 14,7 % du PIB en 2005, contre 9 % en 1998. Dans le même temps, les coûts de la perception de l'impôt ont été réduits. Une telle réussite est imputable au renforcement de l'administration et à l'amélioration des mécanismes de redevabilité entre les parties prenantes. » (Note d'information OXFAM juin 2015 : Parlons argent : l'Afrique invitée du G7)

14. Lancer un grand emprunt africain pour financer l'électrification totale du continent ainsi que de grands chantiers d'infrastructure, de santé et de recherche.

Cette recommandation converge avec plusieurs aspirations de l'agenda 2063 et notamment :

- Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ;
- Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ;
- Une Afrique pacifique et sécurisée ;
- Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte ;
- Une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes.

Par ailleurs, cette recommandation tourne le dos à la culture de la main tendue et de l'assistanat. En outre, une telle recommandation permet de soustraire les grands projets africains aux aléas des finances publiques des pays donateurs ou encore aux montages financiers complexes et dangereux..

15. Instaurer une fiscalité continentale destinée à financer le fonctionnement de l'UA et certains domaines sectoriels prioritaires et parallèlement, affecter à des programmes d'aide au retour des migrants, via l'UE, des sommes actuellement destinées à l'UA

Le financement de l'Union Africaine est aujourd'hui principalement assuré par l'Union Européenne, ce qui limite ses moyens d'action et son indépendance. Il est important de diversifier les sources de financement de l'UA, afin de réduire significativement le recours au financement de l'UE.

Une piste de mobilisation de ressources pour l'UA est l'instauration d'une fiscalité continentale, à l'instar de nombreuses autres organisations régionales. Cette nouvelle source de financement serait affectée non seulement au financement du fonctionnement de l'UA, mais également au financement

de domaines sectoriels tels que la protection sociale/santé, l'environnement (énergie, transport, et développement urbain) et la recherche.

Les ressources provenant de l'UE pourraient dès lors être affectés plus efficacement à des aides au développement économique, et/ou à de l'aide au retour des migrants chez eux, et/ou à des financements pour renforcer la justice sociale et accompagner les adaptations aux effets du changement climatique.

16. Création d'une banque d'investissement de la diaspora

Souvent évoquée, la création effective d'une banque d'investissement de la diaspora serait un outil puissant de financement à moyen et long termes pour mieux canaliser les transferts de fonds de la diaspora, améliorer la bancarisation de tous les segments de la population et augmenter les taux d'épargne.

Une telle banque, dont le capital pourrait être ouvert aux institutions financières, bancaires et intergouvernementales favoriserait la mobilisation des ressources qui pourraient être orientées vers le financement à des taux d'intérêts avantageux de projets d'investissements dans des secteurs prioritaires pour le développement : le périmètre d'intervention de cette banque pourrait par exemple être la protection sociale/santé, la recherche, la jeunesse, ainsi que l'environnement (notamment à travers le financement des programmes phares de la CMAE¹).

Enfin, au-delà de la nécessité de la mise en place d'un cadre réglementaire adapté à l'échelle régionale, voire continentale, la viabilité de cette banque est liée aussi à sa capacité d'une part à créer un vaste réseau de représentations, de collecte et de paiement en France, en Europe, aux États-Unis et en Afrique pour capter les flux des migrants ; et d'autre part à proposer des produits et services performants à moindre coût adaptés aux travailleurs émigrés.

Mais cette banque ne verra le jour que s'il existe un porteur de projet possédant l'envergure et la crédibilité nécessaires pour piloter cette initiative. L'Union Africaine pourrait être en charge de recruter ce porteur de projet, individu ou institution privée, et de l'accompagner dans les travaux à réaliser.

¹ A noter que les programmes phare de la CMAE sont : le Partenariat africain pour une économie verte ; le Programme d'adaptation basée sur les écosystèmes pour l'Afrique ; le Programme africain pour le développement de l'énergie durable ; le Partenariat pour la consommation et la production durables en Afrique ; le Programme de gestion intégrée des déchets pour l'Afrique ; l'évaluation intégrée de l'environnement pour la planification du développement durable en Afrique ; le Programme pour la gestion durable des terres et contre la désertification en Afrique ; Pauvreté et moyens de subsistance ; Programme africain sur la biodiversité et les écosystèmes ; le Partenariat africain pour le renforcement des capacités de transfert de technologie et le développement des compétences

V. REMERCIEMENTS

CHERPAA tient à remercier :

Madame Hélène LEGAL, Conseillère Afrique du Président de la République Française ;

Monsieur Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée Nationale ;

Monsieur François LONCLE, Député de l'Eure ;

M. Charles DAN, pour l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;

La banque Afreximbank

Ainsi que les représentants des pays africains suivants

Côte d'Ivoire



Éthiopie



Kenya



Ouganda



Zambie



Zimbabwe



CHERPAA adresse également tous ses remerciements à :

M. Jinmi ADISA ;

Mme Marie-Céline DANIEL;

M. Ibrahim DIAWADOH N'JIM

LISTE DES INTERVENANTS

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- SEM. G. WOLDE-GIORGIS, ancien Président de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie (2001-2013)

MINISTRES

- Mme Fatimata MOUSSA, ancienne Ministre de la Santé du Niger
- Mme. Clotilde OHOUOCHI, ancienne Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale de Côte d'Ivoire
- M. Cheikh TIDIANE GADIO, ancien ministre des affaires étrangères du Sénégal

PERSONNALITES REPRESENTANT DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- M. Charles DAN, Représentant Spécial de l'OIT en charge de la jeunesse et de l'inclusion sociale
- M. Henri MALOSSE, Président du Comité Social et Économique de l'Union Européenne
- M. Samuel DOTSE, Vice-Président de ECOSOCC (Union Africaine)
- M. Hippolyte FOFACK, Chief Economist and Director of Research and Knowledge Management, Afreximbank
- Mme Nayé A. BATHILY, Head, Global Parliamentary Relations (External and Corporate Relations The World Bank)

AMBASSADEURS

- SE. Mme. Selma AHMED, Ambassadrice du Kenya
- SE. Mme. Rudo MABEL CHITIGA, Ambassadrice du Zimbabwe
- SE. Mme Nimisha JAYANT MADHVANI, Ambassadrice d'Ouganda
- SE. M. Stéphane GOMPERTZ, Ambassadeur climat de la France (Ministère des Affaires étrangères)
- SE. M. Charles Providence GOMIS, ambassadeur de Côte d'Ivoire
- SEM. Nega TSEGAYE, ambassadeur d'Éthiopie
- M. Joe KAUNDA, Vice-ambassadeur de Zambie

ONG

- Mme Claire FEHRENBACH, Directrice Générale de OXFAM (France)
- Mme Fredericke RÖEDER, Directrice Générale de ONE (France)
- M. Alain FRENAIS, Vice-Président du FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations)
- M. Hamedy DIARRA, Vice-Président du FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations)

EXPERTS

- M. Aliou DIALLO, fondateur de Diallo Telecom (Afrique du Sud)
- M. Kéchéri DOUMBIA, Vice-Président de l'Amicale panafricaine
- M. Barthélémy KOUAME, Directeur général d'ACTUROUTES (Côte d'Ivoire)
- M. Anani KPENOU, projet Green Keeper Africa (Bénin)
- M. Yoann LHONNEUR, Associate director of DEVLHON
- Mme Madeleine NGOMBET, Vice-Présidente de la région Poitou-Charentes
- M. Gérard ROMITI, Président du Comité national des Pêches et des élevages marins (France)



Réchauffement climatique & développement en Afrique

2-3 octobre 2015

Assemblée Nationale (Paris)



Nous contacter :

CHERPAA

www.cherpaa.org

contact@cherpaa.org

avec le soutien de

